

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	32
Membres excusés et représentés	12
Membres absents non représentés.....	5



La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS,

1. **Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal**

Madame Nicole CERCLEY est désignée Secrétaire de séance

Etaient présents :

Mm. Sylvain BERRIOS, Maire
Mme Nicole CERCLEY, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, Mme Carole DRAI, Mme Dominique SOULIS, M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Germain ROESCH, M. Cédric LAUNAY, Mme Jacqueline VISCARDI, Mme Hélène LERAITRE, M. Henri PETTENI, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER

Maires-Adjoints

M. Jean-Marc BRETON, Mme Valérie FIASTRE, M. Jean-Philippe COMBE, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE, Mme Jocelyne JAHANDIER, M. Marc COHEN, M. Claude BAHIER, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Pierre-André FIEVET, M. Bernard VERNEAU, M. René GAILLARD, Mme Marie-Laure FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT.

Conseillers municipaux

M. André KASPI qui a donné pouvoir à Mme Nicole CERCLEY, Mme Yasmine CAMARA qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON, Mme Geneviève GAUTRAND qui a donné pouvoir à M. Julien KOCHER, Mme Sabine CHABOT qui a donné pouvoir à M. Adrien CAILLEREZ, Mme Rosa JURADO qui a donné pouvoir à M. Sylvain BERRIOS, M. Laurent DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Dominique SOULIS, M. Pierre GUILLARD qui a donné pouvoir à Mme Jocelyne JAHANDIER, Mme Nadia LECUYER qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, Mme Valérie CHAZETTE qui a donné pouvoir à M. René GAILLARD, M. Nicolas CLODONG qui a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GERARD, Mme Sylvie LAGARDE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Catherine THEVES qui a donné pouvoir à Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY.

Absents non représentés :

MME Pascale LUCIANI-BOYER, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Yannick BRUNET, M. Roméo DE AMORIM

Au cours de la séance :

Madame Sylvie LAGARDE entre au point 2.1, MME Agathe BONAMOUR DU TARTRE qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI quitte la séance au point 3, Mme Catherine THEVES entre au point 3, Mme Valérie FIASTRE qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH quitte la séance au point 4, Mme Patricia RIBEIRO donne pouvoir à M. Thierry COUSIN au point 4, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE entre au point 4, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI et M. Henri PETTENI quittent la séance au point 9, M. Henri PETTENI entre au point 10, Mme Elisabeth BOUFFARD SAVARY qui a donné pouvoir à Mme Catherine THEVES quitte la séance au point 10, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE entre au point 11, Mme Nicole CERCLEY qui a le pouvoir de M. André KASPI et Mme Dominique SOULIS qui a le pouvoir de M. Laurent DUBOIS quittent la séance au point 11, Mme Dominique SOULIS entre au point 12, M. Jean Philippe COMBE

.../...

qui a donné pouvoir à M. Henri PETTENI quitte la séance au point 14, Mme Nicole CERCLEY entre au point 16, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTE qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI quitte la séance au point 16, M. Adrien CAILLEREZ qui a le pouvoir de Mme Sabine CHABOT quitte la séance au point 16, M. Adrien CAILLEREZ entre au point 17, M. Pierre-michel DELECROIX quitte la séance au point 31, M. Jean-Philippe COMBE entre au point 31.1, M. Philippe CIPRIANO quitte la séance au point 31.1, M. Philippe CIRPIANO et M. Pierre-Michel DELECROIX entrent au point 36, M. Bernard VERNEAU quitte la séance au point 45, M. Bernard VERNEAU entre au point 48.

2. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 27 juin et 4 juillet 2019

Approuve les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 27 juin et 4 juillet 2019 (sous réserve de la modification du point 13.1)

Unanimité

2.1 Question orales

Groupe Saint-Maur Ecologique et Solidaire »

Question n°1 - Quels moyens pour assurer le respect de l'arrêté anti-glyphosate du 11/9/2019 ?

Question n°2 - Quelles réponses au mouvement de grève du 24/9/2019 des agents municipaux de Saint-Maur?

Question n°3 - Immobilier : conformité au permis de construire

Question n°4 – Organisation du « Jour de la Nuit » et respect de l'extinction lumineuse la nuit

ADMINISTRATION GENERALE

3. Mise en œuvre de la politique cyclable et des travaux de la commission vélo

Prend acte de la présentation de la mise en œuvre de la politique cyclable et des travaux de la commission vélo.

Dont acte

4. Bilan après un an de DSP Stationnement : Avenant N°2 à la Délégation de service public et adoption de la grille tarifaire

Approuve la modification de la grille tarifaire.

Approuve l'avenant n° 2 à la Délégation de service public pour le stationnement payant sur la voirie et hors voirie.

Majorité
37 Pour

3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)
5 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

5. Rapport d'activité 2018 de la Métropole du Grand Paris

Prend acte de la communication du rapport d'activité 2018 de la Métropole du Grand Paris

Dont acte

6. Adhésion au SIFUREP (Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne) de la commune de Villiers-le-Bel

Approuve l'adhésion au SIFUREP de la commune de Villiers-le-Bel au titre de la compétence «service extérieur des pompes funèbres ».

Unanimité

7. Opération pour la réalisation de la Maison des seniors et du relais autonomie dans la Zac le Jardin des Facultés de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés : autorisation de donner mandat à la société SPL Ile-de-France Construction Durable

Approuve la réalisation de la Maison des séniors et du relais autonomie dans la Zac le Jardin des facultés,

Autorise le Maire à donner mandat à la Société SPL Ile-de-France Construction Durable - 90/92 Avenue du Général Leclerc 93500 Pantin.

Unanimité

FINANCES COMMUNALES

8. Indemnité de conseil à verser au comptable public

Décide d'attribuer à Monsieur Massoni, comptable public, l'indemnité de conseil au taux de 90 % telle que prévue par la réglementation en vigueur, au titre du budget principal.

Décide que l'indemnité sera versée trimestriellement.

Décide que la dépense s'y rapportant sera imputée sur les crédits à ouvrir au budget primitif de chaque année du budget principal, à compter de 2019.

Unanimité

9. Exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de la clinique Gaston Métivet pour l'année 2020

Exonère de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la clinique Gaston Métivet, sise 48 rue d'Alsace Lorraine à Saint-Maur-des-Fossés, conformément à l'article 1521-III.1 du Code Général des Impôts.

Cette exonération annuelle sera appliquée pour l'année d'imposition 2020.

Majorité

41 Pour

3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

10. Bilan annuel du contrat financier Etat-Ville

Prend acte de la présentation du bilan annuel du contrat financier Etat-Ville

Dont acte

11. **Subvention pour surcharge foncière à R.L.F pour la construction de 25 logements sociaux (PLAI - PLUS -PLS) sis 05 avenue de la République à Saint-Maur-des-Fossés**

Accorde la subvention de surcharge foncière pour un montant de 450.000€ au groupe R.L.F dont le siège social est situé 9 rue Sextius Michel 75015 Paris, dans le cadre de l'opération de construction de 25 logements sociaux situés au 05 Avenue de la République à Saint-Maur-des-Fossés.

Majorité
35 Pour

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, M. Denis LAURENT)

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

12. **Modification du tableau des effectifs du personnel territorial**

Pour la filière administrative :

Décide la création d'un emploi permanent à temps complet d'attaché territorial – Filière administrative, de conseiller en organisation rattaché à la Direction des ressources humaines.

Décide que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en l'absence de candidatures de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, il pourra être pourvu par la voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Décide que la rémunération sera fixée en fonction des diplômes et de l'expérience d'après la grille indiciaire et du régime indemnitaire applicables au grade correspondant aux missions proposées.

Décide la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'attaché territorial – Filière administrative, de chargé de formation et de recrutement.

Pour la filière animation :

Décide la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe territorial – Filière animation.

Décide la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe territorial – Filière animation.

Décide la création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe territorial – Filière animation.

Décide la suppression de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint d'animation territorial – Filière animation.

Décide la création de neuf emplois permanents à temps non complet d'adjoint d'animation territorial – Filière animation.

Pour la filière culturelle :

Décide la suppression d'un emploi permanent à temps complet de professeur d'enseignement artistique hors classe territorial – Filière culturelle.

Décide la création d'un emploi permanent à temps complet de professeur d'enseignement artistique de classe normale territorial – Filière culturelle.

Décide la création d'un emploi permanent à temps non complet de professeur d'enseignement artistique de classe normale territorial – Filière culturelle.

Décide la création d'un emploi permanent à temps non complet d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe territorial – Filière culturelle, d'accompagnateur de la classe de comédie musicale et de l'atelier direction chorales.

Décide que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en l'absence de candidatures de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, il pourra être pourvu par la voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Décide que la rémunération sera fixée en fonction des diplômes et de l'expérience d'après la grille indiciaire et du régime indemnitaire applicables au grade correspondant aux missions proposées.

Décide la suppression d'un emploi permanent à temps non complet d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe territorial – Filière culturelle.

Décide la suppression d'un emploi permanent à temps non complet d'assistant d'enseignement artistique territorial – Filière culturelle.

Pour la filière police municipale :

Décide la suppression d'un emploi permanent à temps complet de directeur de police municipale territorial – Filière police municipale.

Décide la création d'un emploi permanent à temps complet de chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe territorial – Filière police municipale, d'adjoint au chargé de mission sécurité et tranquillité publique.

Décide la suppression d'un emploi permanent à temps complet de chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe territorial – Filière police municipale.

Décide la création d'un emploi permanent à temps complet de chef de service de police municipale territorial – Filière police municipale, d'inspecteur sécurité.

Décide la suppression de deux emplois permanents à temps complet de chef de service de police municipale territorial – Filière police municipale.

Pour la filière technique :

Décide la création d'un emploi permanent à temps complet d'ingénieur territorial – Filière technique, de chargé de mission auprès de la Direction générale des services.

Décide la création d'un emploi permanent à temps complet d'ingénieur territorial – Filière technique, de chargé d'études aménagement, transport et mobilités rattaché à la direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement.

Décide que ces emplois seront occupés par un fonctionnaire. Toutefois, en l'absence de candidatures de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui des postes, ils pourront être pourvus par la voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Décide que leur rémunération sera fixée en fonction des diplômes et de l'expérience d'après la grille indiciaire et du régime indemnitaire applicables au grade correspondant aux missions proposées.

Décide la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'ingénieur territorial – Filière technique.

Décide la suppression d'un emploi permanent à temps complet de technicien principal de 1^{ère} classe territorial – Filière technique.

Décide la suppression de cinq emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe territorial – Filière technique.

Décide la suppression de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe territorial – Filière technique.

Décide la création de sept emplois permanents à temps complet d'adjoint technique territorial – Filière technique.

Dit que les crédits correspondants à ces décisions sont ouverts au budget de l'exercice en cours.

Approuve l'ensemble des modifications apportées au tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2019.

Majorité

38 Pour

5 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

13. **Convention de mise à disposition d'agents territoriaux de la ville de Saint-Maur-des-Fossés auprès du Syndicat mixte à vocation unique "Marne Vive"**

Approuve la convention de mise à disposition de 2 agents au bénéfice du Syndicat Mixte à vocation unique « Marne Vive » dont la liste figure en annexe 2.

Dit que ces mises à disposition feront l'objet de décisions prises par le Maire-Adjoint délégué aux ressources humaines après accord des agents concernés et avis de la Commission Administrative Paritaire compétente.

Autorise le Maire-Adjoint délégué au ressources humaines à signer la convention qui prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2019 jusqu'au 31 décembre 2020.

Unanimité

14. Élargissement de la prime de service public communal - Prime de rentrée scolaire

Décide d'adopter les modifications du règlement intérieur de la prime de rentrée scolaire communal de l'annexe 3.

Décide que ces dispositions seront celles prises à compter du versement de la prime 2019.

Autorise le Maire ou le Maire-Adjoint délégué aux ressources humaines à signer tous les actes nécessaires pour permettre la mise en œuvre de ce nouveau règlement intérieur.

Dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

Dit que le règlement sera porté à la connaissance des agents communaux.

Unanimité

15. Tarifs de rémunération du personnel vacataire

Approuve les rémunérations des vacations effectuées pour le compte de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés .

Décide que ces rémunérations seront indexées sur l'évolution du SMIC ou sur l'évolution de la valeur du point de la fonction publique ou sur l'évolution de l'indice majoré et de l'indice brut de l'échelon auquel il est fait référence ou sur l'évolution des taux fixés par arrêtés ministériels.

Autorise le Maire ou le Maire-Adjoint délégué aux ressources humaines à procéder au recrutement des vacataires et à signer tous les documents y afférents.

Dit que ces dispositions s'appliquent à compter du 1^{er} octobre 2019.

Dit que la présente délibération remplace la délibération n° 10 du 27 septembre 2018 portant tarifs de rémunération du personnel vacataire.

Dit que les sommes nécessaires à la rémunération des vacations sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

Unanimité

15.1. Augmentation du nombre de titres restaurant au profit des agents titulaires et contractuels de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés

Décide de l'augmentation à 14 titres restaurant au profit des agents titulaires et contractuels de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Décide que cette augmentation sera effective à compter du mois de septembre 2019.

Dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

Unanimité

URBANISME - AMENAGEMENT

16. ZAC des Facultés : dénomination des voies

Approuve les propositions du Maire,

Décide de dénommer lesdites voies.

Majorité

39 Pour

4 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

17. ZAC des Facultés : Accord de la commune sur le principe de la réalisation des équipements publics

Donne son accord sur le principe de la réalisation des équipements dont l'aménageur assure la maîtrise d'ouvrage, sur leur incorporation dans son patrimoine après réception, et sur sa participation éventuelle au financement.

Majorité

42 Pour

1 Contre (M. Denis LAURENT)

2 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, Mme Catherine THEVES)

18. ZAC des Facultés: validation de la clause anti-spéculative relative à la commercialisation des logements à prix maîtrisé

Validé les dispositions des clauses anti-spéculatives

Autorise Monsieur le Maire à y apporter le cas échéant tout amendement mineur.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes notariés comportant la clause anti-spéculative.

Autorise Monsieur le Maire à consentir toute procuration à cet effet à tout clerc de notaire chargé de la rédaction de la clause ;

Dit que les éventuelles recettes liées à la mise en œuvre de ce dispositif seront inscrites sur des crédits à ouvrir aux budgets correspondants.

Majorité

42 Pour

1 Contre (M. Denis LAURENT)

2 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, Mme Catherine THEVES)

19. Autorisation donnée au Maire de déposer une demande de permis de construire et une autorisation de travaux pour le projet de rénovation et d'agrandissement de l'école Diderot

Approuve le projet d'agrandissement et de réhabilitation de l'école élémentaire de Diderot,

Autorise le Maire ou son représentant à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme correspondantes.

Unanimité

.../...

20. **Autorisation donnée au Maire de déposer une demande de permis de construire et une autorisation de travaux pour le projet de rénovation et de mise en conformité de l'école Nicolas Gatin**

Approuve le projet de réhabilitation de l'école Nicolas Gatin et sa mise en accessibilité,

Autorise le Maire ou son représentant à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme correspondantes.

Unanimité

21. **Autorisation donnée au Maire de déposer une demande de permis de construire et une autorisation de travaux pour le projet de rénovation et de mise en conformité de l'école Auguste Marin (du centre)**

Approuve le projet d'agrandissement et de réhabilitation de l'école élémentaire le Centre (Auguste Marin),

Autorise le Maire ou son représentant à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme correspondantes.

Unanimité

22. **Autorisation donnée au Maire de déposer une demande de permis de construire et une autorisation de travaux pour le projet de rénovation et de mise en conformité de l'école Cazaux**

Approuve le projet de réhabilitation de l'école Cazaux et sa mise en accessibilité,

Autorise le Maire ou son représentant à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme correspondantes.

Unanimité

23. **Autorisation donnée au Maire de déposer une demande de permis de construire et une autorisation de travaux pour le projet de rénovation et de mise en conformité de l'école Bled**

Approuve le projet de réhabilitation de l'école Bled et sa mise en accessibilité,

Autorise le Maire ou son représentant à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme correspondantes.

Unanimité

24. **Autorisation donnée au Maire de déposer une demande de permis de construire et d'autorisation des travaux pour le projet de rénovation et de mise en conformité et d'accessibilité de l'école Jules Ferry**

Approuve le projet de réhabilitation de l'école Jules Ferry et sa mise en accessibilité,

Autorise le Maire ou son représentant à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme correspondantes.

Unanimité

DOMAINES

25. Acceptation du legs de Madame Suzanne TROCME veuve GHIGLIONE au profit de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés

Accepte le legs de Madame Suzanne TROCMÉ veuve GHIGLIONE, tel que décrit dans le testament holographique fait à Saint-Maur-des-Fossés en date du 6 janvier 2016 et du codicille fait à Saint-Maur-des-Fossés en date du 20 janvier 2016 :

- d'un contrat d'assurance vie chez ODDO 12 boulevard de la Madeleine d'une valeur de 412 699,44 euros, à charge pour la Commune de l'utiliser pour la Résidence de l'Abbaye sise 10 A quai Beaubourg à Saint-Maur-des-Fossés ;
- du mobilier et objets mobiliers entreposés dans sa chambre à la résidence de l'Abbaye comprenant notamment : 2 meubles un en bois laqué l'autre en acajou, 2 petites peintures décoratives, 2 verres à liqueur Gallé, une timbale, un hochet et un gobelet en argent, divers vêtements, un manche de parapluie en ivoire datant de 1900, une boîte ronde Gallé en verrerie émaillée, un ensemble de bijoux fantaisie et argent, une bague en or jaune et dans la salle de bain des éléments de rangement ;
- de deux portefeuilles-titres à la BRED d'une valeur de 57 029,07 euros pour le premier et de 128 143,03 euros pour le second, soit un montant total de 185 172,10 euros.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à établir et signer tout document nécessaire à l'exécution des dernières volontés de la défunte, ainsi que tout acte nécessaire au règlement de sa succession.

Dit que cette recette sera inscrite sur un crédit à ouvrir au titre de l'exercice 2019.

Unanimité

26. Acquisition de la parcelle M 105 située 8 rue Traversière à Saint-Maur-des-Fossés

Décide l'acquisition de la parcelle cadastrée M 105 d'une superficie totale de 315 m² moyennant le prix d'un euro symbolique appartenant à Saint Maur Habitat Paris Est.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte notarié à intervenir et tout document s'y rapportant.

Décide que les dépenses correspondantes sont inscrites sur un crédit ouvert au titre de l'exercice 2019.

Unanimité

27. Division, désaffectation, déclassement et cession des parcelles sisées 66 avenue Diderot et 1 avenue Gambetta à Saint-Maur-des-Fossés

Autorise la division de l'unité foncière constituée des parcelles CL 35 et CL 36 situées d'une part, 66 avenue Diderot et d'autre part, 1 avenue Gambetta à Saint-Maur-des-Fossés.

Autorise la division de la parcelle CL 36 située 1 avenue Gambetta pour une superficie totale de 632 m² en deux lots CL 36a d'une superficie d'environ 496 m² et CL 36b d'une superficie d'environ 136 m².

Autorise la division en volume de la parcelle CL 36a d'une superficie de 496 m² située 1 avenue Gambetta pour la création du lot de volume situé au-dessus du Tribunal d'instance.

Constate la désaffectation du domaine public de la parcelle CL 35 d'une superficie de 244 m² et de la partie de la parcelle CL 36b pour une superficie totale de 136 m², et dit que le lot de volume situé au-dessus du Tribunal d'instance, fera l'objet d'une désaffectation ultérieure. Ces parcelles situées respectivement 66 avenue Diderot et 1 avenue Gambetta, ne se sont plus affectées à un service public ou à l'usage direct du public en raison du déménagement des utilisateurs et de leur vacance.

Prononce le déclassement du domaine public communal et l'intégration dans le domaine privé communal des parcelles CL 35 d'une superficie de 244 m² et CL 36b pour une superficie d'environ 136 m².

Décide la cession de gré à gré des propriétés communales sises 66 avenue Diderot et 1 avenue Gambetta à Saint-Maur-des-Fossés cadastrées respectivement CL 35 d'une superficie de 244 m² et CL 36b d'une superficie de 136 m², ainsi que du lot de volume situé sur la parcelle CL 36a, au prix de 1 800 000 € minimum, compatible avec les avis émis les 18 février 2019 et 18 septembre 2019, par la Direction Départementale des Finances Publiques du Val de Marne – Division du Domaine, qui servira de montant minimum d'acceptation. Le prix s'entend pour une cession sans condition suspensive d'obtention de permis de construire et de purge de recours.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette opération.

Rappelle qu'une nouvelle délibération du conseil municipal sera prise pour acter de la proposition retenue.

Majorité
37 Pour

8 Contre (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

Changement d'affectation d'un logement situé dans l'école

28. Changement d'attribution d'un logement situé dans l'école élémentaire Les Mûriers sise place de Molènes à La Varenne Saint-Hilaire

Retiré de l'ordre du jour

Changement d'affectation d'un logement situé au premier étage de l'école élémentaire Auguste Marin sise 6 rue Auguste Marin à Saint-Maur-des Fossés

Retiré de l'ordre du jour

Changement d'affectation d'un logement situé au 2^{ème} étage de l'école élémentaire Auguste Marin sise 6 rue Auguste Marin à Saint-Maur-des-Fossés

Retiré de l'ordre du jour

FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS

31. Attribution de subventions aux associations sportives

Attribue, au titre de l'année 2019, des subventions aux associations sportives pour un montant de 252 500 € répartis comme suit. Ces dépenses seront imputées au chapitre 924- 40 Sport et Jeunesse article 6574 subvention aux associations.

252 500 € au titre des Contrats de performance :

VGA-STELLA Sports Handball (Contrat de Performance Equipe 2019-2020 1^e partie) ----- 150 000 €

VGA Football Féminin (Contrat de Performance Equipe 2019-2020 1^e partie)----- 35 000 €

Monde de Plongeon ----- 5 000 €

Demande à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier à en tête, carte d'adhérent, etc...) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

Dit que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 € devront signer une convention d'objectifs et de moyens définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, et cela préalablement au versement des fonds.

Unanimité

ENSEIGNEMENT

31.1. Communication relative aux conditions de la rentrée 2019

Donne acte de la communication relative aux conditions de la rentrée scolaire 2019

Dont acte

32. Approbation des tarifs de classes de découverte

Approuve les nouveaux tarifs des classes de découverte basés sur la grille de quotient familial, ci-dessous :

Tarifs classe de découverte
Septembre 2019 à juin 2020

Tranche quotient	Tarifs par séjour
1	23,88€
2	47,77€
3	71,65€
4	95,53€
5	119,41€
6	143,30€
7	167,18€
8	191,06€
9	214,94€
10	238,83€

Décide que conformément aux dispositions antérieures, les familles domiciliées hors-communes pourront bénéficier du quotient familial pour la détermination du tarif des classes de découverte.

Autorise le Maire à réévaluer chaque début d'année civile par arrêté les tarifs des classes de découverte en fonction de l'indice des prix à la consommation des ménages (hors tabac) du mois d'octobre de l'année précédente.

Décide que ces tarifs s'appliquent à compter du 1^{er} octobre 2019

Unanimité

33. Indemnité des enseignants participant aux classes de découverte

Approuve le versement d'une indemnité aux enseignants partant en classes de découverte

Approuve l'indemnisation à hauteur de 3h30 de surveillance par jour de classes de découverte, rémunérées au dernier taux horaires publié au B.O. de l'éducation nationale le 2 mars 2017, soit 11,91 € pour les professeurs des écoles de classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école

Unanimité

34. Participation financière à l'inscription aux ateliers de l'EPIC pour les collégiens issus de la classe CHAT de l'école des Chalets

Approuve la prise en charge totale par la Ville de l'inscription aux ateliers théâtre de l'EPIC des élèves du collège Pierre de Ronsard et du lycée issus de la classe à horaires aménagés des Chalets et qui souhaitent poursuivre une activité théâtrale durant leur scolarité.

Décide que cette prise en charge s'accompagne pour les élèves concernés d'une obligation d'assiduité aux ateliers.

Décide que la participation financière sera versée à l'EPIC.

Décide que la dépense sera imputée sur l'exercice de l'année en cours.

Unanimité

35. Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des établissements privés saint-mauriens sous contrat d'association pour l'année scolaire 2019/2020

Décide que la participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privés saint-mauriens sous contrat d'association avec l'Etat est fixée à 466€ par élève pour l'année scolaire 2019-2020,

Dit que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget de l'année 2019 et à ouvrir au budget de l'année 2020.

Majorité
42 Pour
1 Abstention (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY)

AFFAIRES SOCIALES

36. Approbation de l'avenant à la convention de partenariat entre la commune de Saint Maur des Fossés et le groupe Vilogia

Approuve l'avenant à la convention de partenariat entre la commune de Saint-Maur-des-Fossés et le groupe Vilogia.

Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant à la convention de partenariat au nom de la Ville.

Majorité

42 Pour

3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

37. Avis relatif à l'autorisation aux commerces de détail d'ouvrir douze dimanches dans l'année

Approuve le calendrier 2020 relatif aux ouvertures dominicales suivantes :

Pour les commerces de détail :

- le premier dimanche des soldes d'hiver : le 12 janvier 2020,
- le dimanche de Pâques : le 12 avril 2020,
- le dimanche de la Fête des mères : le 7 juin 2020,
- le dimanche de la Braderie de Saint-Maur : le 14 juin 2020,
- le dimanche de la Fête des pères : le 21 juin 2020,
- le premier dimanche des soldes d'été : le 28 juin 2020,
- les dimanches avant et après la rentrée des classes : les 30 août et 6 septembre 2020,
- les dimanches pendant les fêtes de fin d'année : les 6, 13, 20 et 27 décembre 2020.

Pour les concessionnaires automobiles :

- les dimanches 19 janvier, 15 mars, 14 juin, 13 septembre et 11 octobre 2020.

Autorise le Maire ou son représentant à signer le ou les arrêtés correspondants.

Majorité

38 Pour

7 Contre (M. Nicolas CLODONG, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

MARCHES PUBLICS

37.1. Adhésion à la Centrale d'Achat du transport public

Approuve la délibération ayant pour objet d'accepter l'adhésion à la CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC (CATP) domiciliée 8 Villa de Lourcine à 75014 PARIS.

Autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la commune tout document relatif à cette adhésion, et notamment la convention d'adhésion à la CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC (CATP).

Unanimité

38. Appel d'offres ouvert relatif à la Maintenance préventive et curative du matériel de la cuisine centrale

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la Maintenance préventive et curative du matériel de la cuisine centrale, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché et toutes les pièces liées à son exécution, à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

.../...

39. **"Saint-Maur, ville durable 2018-2025, développement de la part bio dans les cantines : appel d'offres ouvert relatif à la Fourniture de denrées alimentaires Beurre - Œuf - Fromage (BOF)"**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la Fourniture de denrées alimentaires Beurre – Œuf – Fromage (BOF), à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

40. **Appel d'Offres ouvert relatif à l'Infrastructure Radio et Services Associés**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative au marché d'Infrastructure Radio et Services Associés, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché et toutes les pièces liées à son exécution, à l'issue de la procédure de dévolution.

Majorité
42 Pour
3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

41. **Appel d'offres ouvert relatif à l'acquisition de Matériel Informatique et Services Associés**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à l'achat de Matériel Informatique et Services Associés, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché et toutes les pièces liées à son exécution, à l'issue de la procédure de dévolution.

Majorité
42 Pour
3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

42. **Appel d'offres ouvert relatif à la Fourniture, la pose et la maintenance d'ouvrages en bois**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la Fourniture, la pose et la maintenance d'ouvrages en bois, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

43. **Appel d'offres ouvert relatif aux Travaux de signalisation aux sols**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux travaux de signalisation aux sols, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché et toutes les pièces liées à son exécution, à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

44. Appel d'offres ouvert relatif aux Travaux de restauration de l'Eglise Saint-Nicolas

Approuve le retrait de la délibération n°34 du 23 mai 2019.

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation relative aux travaux de restauration de l'Eglise Saint-Nicolas, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches relatives aux demandes de subvention afférentes.

Unanimité

45. Appel d'offres ouvert relatif aux Prestation d'affichage des supports de communication municipaux dans les mobiliers urbains de la ville de Saint-Maur

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation relative à l'accord cadre à bons de commande de Prestation d'affichage des supports de communication municipaux dans les mobiliers urbains de la ville de Saint-Maur, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché et ses annexes à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

46. Appel d'offres ouvert relatif aux prestations de nettoiement et évacuation des déchets des marchés d'approvisionnement

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation relative à l'accord-cadre à bons de commande de prestations de nettoiement et évacuation des déchets des marchés d'approvisionnement, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché et ses annexes à l'issue de la procédure de dévolution.

Majorité

39 Pour

5 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

47. Appel d'offres ouvert relatif aux prestations d'entretien du patrimoine arboré - lots 1 à 5

Annule la délibération n°31 du 27 juin 2019.

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux Prestations d'entretien du patrimoine arboré Lots 1 à 5, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché et toutes les pièces liées à son exécution, à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

48. Acte modificatif relatif aux travaux de réhabilitation des offices et réfectoires des écoles de la Ville - lot 1 : école élémentaire Michelet

Approuve le projet d'acte modificatif n°1 au marché de Travaux réhabilitation des offices et réfectoires des écoles de la Ville – Lot n°1 : Travaux d'agrandissement et de réaménagement des offices et réfectoires école élémentaire Michelet ayant pour objet des travaux complémentaires à hauteur de 43 630,29 euros hors taxes.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

49. Acte modificatif n°1 relatif au marché de Travaux de rénovation à l'école élémentaire Michelet Lot 2 Corps d'Etat architecturaux

Approuve le projet d'acte modificatif n°1 relatif au marché de Travaux de rénovation à l'école élémentaire Michelet Lot 2 Corps d'Etat architecturaux ayant pour objet des travaux complémentaires pour un montant forfaitaire de 36 503,00 euros hors taxes, ainsi que la prolongation de la durée des travaux jusqu'au 31 décembre 2019.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Majorité

40 Pour

5 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

50. Acte modificatif n°1 relatif au marché de Travaux de rénovation à l'école élémentaire Michelet Lot 3 Menuiserie Bois

Approuve le projet d'acte modificatif n°1 relatif au marché de Travaux de rénovation à l'école élémentaire Michelet Lot 3 Menuiserie Bois ayant pour objet des travaux complémentaires pour un montant forfaitaire de 1 820,00 euros hors taxes, ainsi que la prolongation de la durée des travaux jusqu'au 31 décembre 2019.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

51. Acte modificatif relatif aux Travaux de réhabilitation des offices et réfectoires des écoles de la Ville - lot 2 : Ecole élémentaire Champignol

Approuve le projet d'acte modificatif n°1 au marché de Travaux réhabilitation des offices et réfectoires des écoles de la Ville – lot n°2 : Travaux d'agrandissement et de réaménagement des offices et réfectoires école élémentaire Champignol ayant pour objet des travaux complémentaires à hauteur de 43 830,11 euros hors taxes.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Majorité

40 Pour

5 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

52. Acte modificatif n°1 relatif au marché de Travaux de mise en accessibilité, d'embellissement et de mise en sécurité des écoles maternelles et élémentaires Champignol et Chalets - Lot 1 Travaux au sein du groupe scolaire Chalets

Approuve le projet d'acte modificatif n°1 relatif au marché de Travaux de mise en accessibilité, d'embellissement et de mise en sécurité des écoles maternelles et élémentaires Champignol et Chalets – Lot 1 Travaux au sein du groupe scolaire Chalets ayant pour objet des travaux complémentaires pour un montant forfaitaire de 27 278,80 euros hors taxes, ainsi que la prolongation de la durée des travaux jusqu'au 31 mars 2020.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

53. **Acte modificatif n°1 relatif au marché de Travaux de mise en accessibilité, d'embellissement et de mise en sécurité des écoles maternelles et élémentaires Champignol et Chalets - Lot 2 Travaux au sein du groupe scolaire Champignol**

Approuve le projet d'acte modificatif n°1 relatif au marché de Travaux de mise en accessibilité, d'embellissement et de mise en sécurité des écoles maternelles et élémentaires Champignol et Chalets – Lot 2 Travaux au sein du groupe scolaire Champignol ayant pour objet des travaux complémentaires pour un montant forfaitaire de 81 831,90 euros hors taxes.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Majorité
40 Pour

5 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

54. **Acte modificatif n°1 au marché de Travaux d'aménagement et de mise en accessibilité des cours des écoles élémentaires Marinville et Champignol ainsi que des cours des maternelles Muriens et Champignol Lot 5**

Approuve le projet d'acte modificatif n°1 au lot 5 du marché de Travaux d'aménagement et de mise en accessibilité des cours des écoles élémentaires Marinville et Champignol ainsi que des cours des maternelles Muriens et Champignol.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

55. **Acte modificatif n°1 au marché de Travaux d'aménagement et de mise en accessibilité des cours des écoles élémentaires Marinville et Champignol ainsi que des cours des maternelles Muriens et Champignol - lot 7 SERRURERIE**

Approuve le projet d'acte modificatif n°1 au lot 7 du marché de Travaux d'aménagement et de mise en accessibilité des cours des écoles élémentaires Marinville et Champignol ainsi que des cours des maternelles Muriens et Champignol.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Majorité
40 Pour

5 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

56. **Acte modificatif n°1 relatif au marché de Travaux de rénovation à l'école élémentaire Michelet Lot 5 Electricité/SSI**

Approuve le projet d'acte modificatif n°1 relatif au marché de Travaux de rénovation à l'école élémentaire Michelet Lot 5 Electricité/SSI ayant pour objet des travaux complémentaires pour un montant forfaitaire de 10 462,56 euros hors taxes, ainsi que la prolongation de la durée des travaux jusqu'au 31 décembre 2019.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Majorité
40 Pour

5 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

57. Acte modificatif n°1 relatif au marché de Fourniture de carburants en station-service par cartes accréditives et services associés

Approuve le projet d'acte modificatif n°1 relatif au marché de Fourniture de carburants en station-service par cartes accréditives et services associés avec la société WEX FLEET France SAS.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

COMMUNICATIONS

58. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Donne acte de la communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

59. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Donne acte de la communication des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

La séance est levée à 23 H 30.

....

